

# COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 30 mars 2017 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

### ***Etaient présents :***

Mesdames BIDAULT Marie-Françoise, ROUSSINE Evelyne, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, HERCHUEL Christophe, THOMAS Ludovic

**Procurations :** Joëlle DUFOUR à Jean-Pierre FLEURY – Laurent CAMPOS à Pascal JEANNIARD

**Secrétaire de séance :** Pascal JEANNIARD

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 23 février 2017 est adopté à l'unanimité.

### **I) Examen des comptes de gestion et vote des comptes administratifs.**

Les résultats du budget annexe bois et du budget principal s'élèvent respectivement à 702 793.51 € et 128 204.93 € soit un résultat global de 830 998.44 €

Ce résultat est dû notamment aux reports 2016 pour le budget, aux ventes de chêne et à l'indemnisation de GRTGAZ pour les pertes d'exploitations du fait du passage de la canalisation de gaz

Le budget principal a financé de nombreux investissements : voirie, réfection des toitures de l'école, canalisations dans la cour de l'école, tableau numérique interactif, étude pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes ... pour un total de 280 295.28 €

Ces montants correspondent en tous points avec les comptes de gestion établis par le percepteur.

Après une présentation du détail des dépenses et recettes, le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune ainsi que les comptes de gestion établis par la Trésorerie.

### **II) Affectation des résultats 2016**

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats selon le détail suivant :

Pour le budget principal :

- 111 204.93 € sont affectés au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté, 98 321.70 € sont affectés au compte 001 en dépenses d'investissement au titre du déficit d'investissement reporté.

Pour le budget bois :

- 686 138.54 € sont affectés au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté, 16 654.97 € sont affectés au compte 001 au titre de l'excédent d'investissement reporté.

### **III) Examen et vote des budgets primitifs 2017**

Conformément aux règles budgétaires, les sections d'investissement et de fonctionnement doivent être en équilibre.

Le conseil municipal, après avoir examiné en détail les dépenses et recettes à venir, ainsi que les projets d'investissement à financer approuve le budget principal tel que :

Dépenses d'investissement : 719 204 €  
Recettes d'investissement : 719 204 €

Dépenses de fonctionnement : 884 439 €  
Recettes de fonctionnement : 884 439 €

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes : Travaux de mise en accessibilité et de rénovation de la salle des fêtes (400 000 €), travaux de voirie (75 000 € subventionnés à 30 %), annuité des emprunts en cours (44 500), révision du PLU (25 000 €), chemin piétonnier « de la Violette » (8 500 €), mise en accessibilité des écoles et de l'église (10 000 €), réfection d'une chapelle de l'église (25 000 €), acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière communal (13 500 €), acquisition d'une classe informatique à l'école (12 500)

Le budget bois, destiné à la gestion de la forêt communale est approuvé comme suit :

Dépenses d'investissement : 100 000 €  
Recettes d'investissement : 100 000 €

Dépenses de fonctionnement : 691 498 €  
Recettes de fonctionnement : 691 498 €

#### IV) Vote des taux d'imposition des taxes locales :

Le Conseil Municipal est amené à réfléchir à l'augmentation dans un futur proche, des taux d'imposition, cependant, pour 2017 le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir, à l'identique de ces 9 dernières années, les taux d'imposition, soit : taxe d'habitation : 8,08 % - Foncier bâti 11,33 % - Foncier non bâti 23,24 %.

#### V) Subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Amicale des Cafards : 1 000 €
- 1, 2, 3 promenons-nous (Maison de retraite Cordelier) : 500 €
- Coopérative scolaire de l'école de Labergement : 600 € (+ 1 000 € déjà votés précédemment pour aider au financement des sorties scolaires)
- Société de chasse : 200 €
- L'Art bergement : 350 €
- Labergement Patrimoine : 350 €

Soit une somme globale de 4 000 €

#### III) Rapport des commissions :

##### Forêt :

- ✓ Parcelle 3B, houppiers de chêne à vendre 6 € le stère. 20 € seront demandés à l'inscription. Le bois façonné devra être correctement empilé pour le stérage. délai d'exploitation 15 octobre 2017. Paiement impératif au stérage. **Téléphone aux heures des repas : Monsieur Daniel POULET 03 80 21 00 44**
- ✓ Parcelle 25b, affouages 2016-2017 : le débardage des affouages n'est pas autorisé avant la décision du garde.
- ✓ Les deux barrières permettant l'accès à la forêt sont fermées pour cause de dépôts sauvages.

##### Voirie :

L'entreprise GUINOT va débiter les travaux de voirie 2017 fin avril, Le conseil départemental subventionne ces travaux pour un montant de 17 844 €

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BJC pour la réfection du chemin de la Violette, les travaux débiteront également fin avril.

##### Bâtiments :

Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Gagnepain d'un montant de 3 286.20 € pour les travaux de rafraîchissement des deux couloirs de l'école ;

La commission d'appel d'offre termine l'examen des dossiers concernant les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes. Les accords de subventions sont toujours en attente.

### III) Affaires et questions diverses :

**RIFSEEP** : Le conseil municipal accepte la mise en place du RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qui remplace les primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

**Motion pour l'ouverture de la piscine de SEURRE** : Jusqu'à aujourd'hui et grâce à la volonté de quelques élus de la communauté de communes, des solutions techniques ont été trouvées pour maintenir l'espace aquatique de Seurre, néanmoins, l'ouverture de la piscine est toujours menacée, c'est pourquoi le conseil municipal décide de prendre une motion demandant au Président de la communauté de communes de tout mettre en œuvre pour assurer la survie de l'espace aquatique communautaire, structure majeure pour la vie touristique et social du canton.

**Motion pour le maintien de la commune dans la zone défavorisé** : La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricole alerte la commune sur le fait que la commission européenne procède actuellement à la révision des zones défavorisées et notamment en Val de Saône. Le classement en zone défavorisée permet au monde agricole d'obtenir des aides financières pour « la compensation de handicap naturel » ICHN, or, la commune de Labergement-Lès-Seurre, se trouve exclue de ce zonage. 800 hectares étant impactés, le Conseil municipal vote une motion afin que la commission européenne revienne sur sa décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

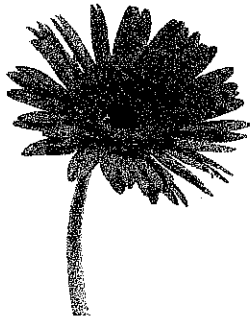
#### Informations diverses

- **L'inscription des enfants à l'école** pour la prochaine rentrée se déroulera les **mercredi 10 mai** de 9h00 à 12h et **mardi 16 mai** de 9h à 16h15 à l'école sur présentation du certificat d'inscription de la Maire et de la photocopie du carnet de vaccination. Les enfants déjà inscrits à l'école maternelle et élémentaire à la rentrée 2016-2017 n'ont pas besoin d'être réinscrits.
- **Carte d'identité** : Depuis le 22 mars 2017, les personnes souhaitant obtenir une carte d'identité devront se présenter dans l'une des 21 Mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes (liste disponible en mairie).  
La ville de Seurre vous accueille sur rendez-vous au 03.80.21.15.92, à l'annexe de la mairie 5 rue Bossuet :
  - Lundi de 8h30 à 12h00
  - Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
  - Vendredi de 8h30 à 12h00

*Il est également possible de faire une pré-demande en ligne : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>*

- **Elections présidentielles** : Le premier tour est fixé au **dimanche 23 avril 2017** tandis que le second tour aura lieu le **dimanche 7 mai 2017**. Le bureau de vote sera ouvert de **8 heures à 19 heures**

LABERGEMENT LES SEURRE



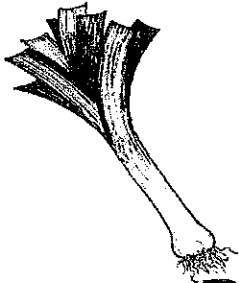
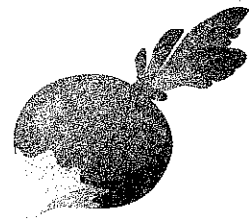
# MARCHÉ AUX FLEURS



DE L'AMICALE DES CAFARDS

LE DIMANCHE

**30 AVRIL 2017**



Place de la mairie de 09 H à 17 H

**Fleurs en pots, à repiquer**

**Plants de légumes**

**Vente de légumes frais**

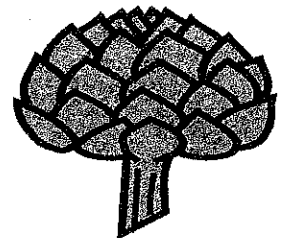


*Artisanat et produits du terroir*



Buffet-buvette

Entrée gratuite



contact : 06 80 99 21 30 - 03 80 21 00 62

Ne pas jeter sur la voie publique